



INTÉGRATION DE LA FE ET DU DUERP POUR UN PARCOURS DE PRÉVENTION TPE AVEC L'OUTIL MONDUERP.FR

Nicolas BERTRAND

Responsable des projets pluridisciplinaires – AMETRA 06 – Nice

Julien COCHARD

Ingénieur prévention, Responsable du pôle techniciens et assistants en Santé au Travail – AMETRA 06 – Nice

Dr Jean PASSERON

Directeur des services pluridisciplinaires – AMETRA 06 – Nice

Introduction / Objectifs :

La fiche d'entreprise (FE) et le DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels) présentent une philosophie commune. Ils permettent d'analyser les conditions de travail, d'identifier ou de repérer les risques professionnels et d'amorcer une démarche de prévention. Dans les faits, plusieurs freins¹ existent encore pour que les SPSTI puissent répondre pleinement aux exigences réglementaires de la réforme :

► L'obligation de rédaction de la FE dans l'année d'adhésion, la mise à jour tous les 4 ans et l'accompagnement au DUERP représentent une charge de travail colossale

pour les équipes pluridisciplinaires qui doivent se réorganiser et proposer une stratégie de déploiement et d'accompagnement efficiente, en rupture avec la majorité des approches jusque-là déployées.

- La difficulté de mobiliser la majorité des TPE sur les sujets de prévention et de leur proposer des rendez-vous séquencés ou multiples.
- Les modèles historiques de la FE et du DUERP n'ont pas été réalisés conjointement et les approches diffèrent parfois (approche par risque versus approche par métier et unité de travail) ramenant à la nécessité de développement d'outils articulés et cohérents possédant une grille de lecture commune.
- Les entreprises ne connaissent pas la FE et ne la perçoivent pas comme un conseil en prévention² permettant d'améliorer leur DUERP, pourtant elles sont désireuses d'être accompagnées pour la réalisation du DUERP.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, d'après les données du PRST4, pour 5 FE réalisées seulement 1 accompagnement au DUERP est réalisé.

Fort de ce constat et dans l'objectif de promouvoir la culture de prévention chez ses adhérents TPE, l'AMETRA06, dans le cadre d'un partenariat avec l'INRS, a ainsi testé, évalué et déployé une méthodologie permettant de rédiger la FE et d'accompagner les TPE à l'élaboration de leur DUERP à partir des contenus OIRA³ recommandés par les acteurs institutionnels (INRS, DGT, CNAM, EU-OSHA) et les branches professionnelles concernées.

Méthodologie :

Cette démarche a été formalisée dans un outil web (monduerp.fr), utilisé depuis mars 2023 après un an de développement et de tests méthodologiques de terrain dans des secteurs d'activités aussi variés que les garages, le travail de bureau, la coiffure, la restauration, les commerces de proximité, ainsi que dans la plupart des 40 autres secteurs concernés par les OIRA.

Cette méthodologie, développée dans une logique de prévention primaire permet d'être efficace et efficient tout en gardant le sens de la prévention pour nos équipes. Nos accompagnements sont effectués dès l'adhésion et périodiquement, hors cadre de la rédaction d'une FE pour inaptitude qui a été longtemps le premier motif de déclenchement de la rédaction de la FE.

Elle consiste en :

- la réalisation conjointe de la FE par le SPSTI et du DUERP par l'entreprise sur une base méthodologique commune (OIRA),
- le respect du positionnement possiblement contradictoire du SPSTI et de l'entreprise

- concernant l'évaluation et le repérage des risques. Ainsi le SPSTI s'appuie sur sa propre évaluation et ne fait pas documenter la fiche d'entreprise par l'entreprise adhérente,
- ▶ la traçabilité de la démarche et la mise en base de données des informations recueillies pour permettre une future alimentation des dossiers médicaux dans le respect des Thésaurus Harmonisés,
- ▶ la mise à jour possible pour l'entreprise de son DUERP en visualisant in situ les conseils de prévention de son SPSTI.

The screenshot shows the 'monDUERP.fr' administrative interface. The main heading is 'DUERP - HCR - HÔTELS, CAFÉS, RESTAURANTS - 3190-26052023-9511-5'. The current question is: 'Des espaces de stockage (linge, produits d'entretien...) sont-ils facilement accessibles à chaque étage ?'. Below the question, there are instructions and a table for selecting measures. The table has columns for 'Entreprise' and 'Préventeur'. The 'Entreprise' column has three checked boxes, and the 'Préventeur' column has two checked boxes. There are also buttons for 'AJOUTER UNE NOUVELLE MESURE' and radio buttons for 'Les mesures déjà en place sont-elles suffisantes ?' with 'Oui' selected.

Figure 1 : Copie d'écran de l'évaluation des risques dans un hôtel avec monduerp.fr. Sur un même sujet de prévention, des cases différentes permettent le positionnement de l'entreprise (qui servira pour le DUERP) et du préventeur (qui intégrera la FE)

Différentes modalités d'accompagnement ont été testées et déployées par nos assistants et techniciens en Santé au Travail :

- ▶ des accompagnements dans l'entreprise d'une demi-journée pour rédiger la FE et finaliser le DUERP de l'entreprise,
- ▶ des sessions en ligne d'1h30 en visioconférence, permettant à l'AMETRA06 d'amorcer la FE et d'aider l'entreprise à réaliser son premier DUERP.

Résultats obtenus :

Entre mars et septembre 2023, l'AMETRA06 a déployé par étape cette nouvelle méthodologie auprès de ses équipes pluridisciplinaires.

La 1^{ère} phase de mars à juillet 2023 avait pour objectif de former 6 assistants et techniciens référents capables de promouvoir la démarche auprès de l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire. Le but était de lever les freins et les interrogations qu'aurait pu engendrer ce changement de pratique dans nos équipes techniques et médicales en démontrant la plus-value en matière de prévention pour l'entreprise adhérente.

- ▶ 120 DUERP et 90 fiches d'entreprises ont ainsi été rédigées.
- ▶ Le gain de temps a été estimé entre 40 % et 70 %. Le DUERP est fourni à la fin de la visite de l'entreprise et la FE ne nécessite, après l'intervention, que les compléments et la validation par le médecin du travail. La phase de rédaction, parfois longue, qui suivait classiquement les interventions de terrain a été très fortement limitée voire supprimée.

En juillet 2023, sur 66 entreprises ayant répondu à l'enquête de satisfaction :

- ▶ 100 % estimaient que l'outil correspondait à leur besoin.
- ▶ 91 % s'estimaient « *très satisfaites* » de l'accompagnement DUERP/FE et 9 % « *plutôt satisfaites* ».

Par ailleurs, après l'accompagnement DUERP/FE avec monduerp.fr, environ 30 % des entreprises étaient revenues vers l'AMETRA06 pour engager des actions complémentaires de conseil, de sensibilisation/formation ou d'études spécifiques, confirmant que la démarche amorce un véritable parcours de prévention plutôt qu'une seule action coup de poing pour répondre à nos objectifs chiffrés d'efficience.

La 2^{ème} phase débutée en septembre 2023 correspond au déploiement en masse de la démarche. Ainsi tous les nouveaux adhérents se voient proposer un accompagnement DUERP/FE et des priorités d'accompagnement de TPE sont en cours d'élaboration avec les médecins du travail. En parallèle, des actions sectorielles sont en préparation avec la CARSAT, la DDETS et des Fédérations Professionnelles pour promouvoir et déployer la démarche dans des secteurs ciblés comme les salons de coiffure, par exemple.

03 SHAMPOING ET PRODUITS COSMÉTIQUES

1 - Connaissez-vous les dangers des produits que vous utilisez ?

Évaluation : **Risque modéré**

Les mesures de prévention en place :

- ✓ Choisir des produits conformes à la réglementation européenne et au code de la santé publique (se renseigner auprès de votre fournisseur).
- ✓ Éviter de déconditionner un produit et garder le produit dans son emballage d'origine.
- ✓ Préférer les produits sous forme de gel, de pâte ou de poudre compacte.

Actions de prévention à mettre en place :

- ✓ Mettre en place une aspiration à la source pour capter les produits volatiles (poudre, vapeur, etc.).
Date prévue : 2023-09-01
Description de la mesure : Installation en Août d'une hotte aspirante dans l'espace de préparation des mélanges.

3 - Des mesures sont-elles en place pour une utilisation des produits en sécurité ?

Évaluation : **Risque faible**

Les mesures de prévention en place :

- ✓ Fournir des gants adaptés lors de la préparation, de l'application des produits et du rinçage des produits.

Actions de prévention à mettre en place :

4 - Les règles d'hygiène pour préserver les mains des salariés sont-elles bien appliquées ?

Évaluation : **Risque faible**

Les mesures de prévention en place :

- ✓ Rincer systématiquement les mains après chaque shampoing.
- ✓ Ne pas utiliser le shampoing pour se laver les mains.
- ✓ Se laver les mains avec du savon neutre ou surgras.

Actions de prévention à mettre en place :

9/14

Figure 2 : Exemple de DUERP finalisé et édité en PDF pour un salon de coiffure

Discussion des résultats / Conclusion :

La démarche conforte l'ambition et l'esprit de la réforme :

- ▶ L'Etat, les acteurs nationaux institutionnels (INRS, CNAM) et les partenaires sociaux développent et recommandent des méthodes de référence (OIRA, SEIRICH...) dans le cadre d'études scientifiques et techniques robustes, du dialogue social et du paritarisme.
- ▶ Les SPSTI concentrent le travail de leurs équipes dans la promotion et le déploiement de ces approches dans les entreprises, et plus particulièrement auprès des TPE.

L'objectif pour l'AMETRA06 est de pouvoir, à terme, respecter ses obligations⁴ d'élaboration systématique des fiches d'entreprise dans l'année qui suit l'adhésion et sa mise à jour au moins tous les 4 ans ou dans des délais plus brefs sur demande particulière de l'entreprise, en proposant la seule méthode de référence figurant dans le décret sur l'offre socle des services et la spécifications 2217 AFNOR.

D'autres SPSTI testent actuellement le déploiement de cet outil et alimenteront de futurs retours d'expérience.

Bibliographie

- ¹ *Mobiliser les TPE, un défi pour la prévention*, M.Malenfer, P.Laine, T.Balanec, ANACT 2016.

- ² *Evaluation des différentes stratégies et actions de l'INRS vers les TPE/PME sur la période 2007-2017*, PV 12, INRS 2019.

- ³ OIRA, TPE-PME : des outils en ligne pour évaluer les risques professionnels, INRS, <https://www.inrs.fr/metiers/oira-outil-tpe.html>.

- ⁴ Décret n° 2022-653 du 25 avril 2022 relatif à l'approbation de la liste et des modalités de l'ensemble socle de services des services de prévention et santé au travail interentreprises.



Pour contacter l'auteur : n.bertrand@ametra06.org